

# le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité



- > La parole à... Jean-Charles Lagniaz
- > Une nouvelle fonction : coordinateur mobilité
- > Une centrale de covoiturage en province de Luxembourg
- > RER : bientôt du concret ?
- > Voyage d'études des CeM en Suisse romande
- > TEC : réappropriation de l'espace bus
- > Lyon à vélo avec VéloV
- > Congrès belge de la route
- > Conseils de lecture
- > Humour
- > Agenda

> **sommaire**

## > La parole à ...

### Jean-Charles Lagniaz, responsable Planification et offres, La Poste Suisse, Car Postal Région Ouest

Depuis plusieurs années, le deuxième dimanche du mois de décembre est synonyme de tremblement de terre (dont l'amplitude varie d'une année à l'autre) pour le transport public en Suisse.

En effet, à cette période du calendrier le changement d'horaire annuel a lieu. Toute la chaîne des transports publics est mise sous tension. Après plusieurs mois de planification et d'études, tout doit fonctionner et ... tout fonctionnera pour cette « heure de vérité ».

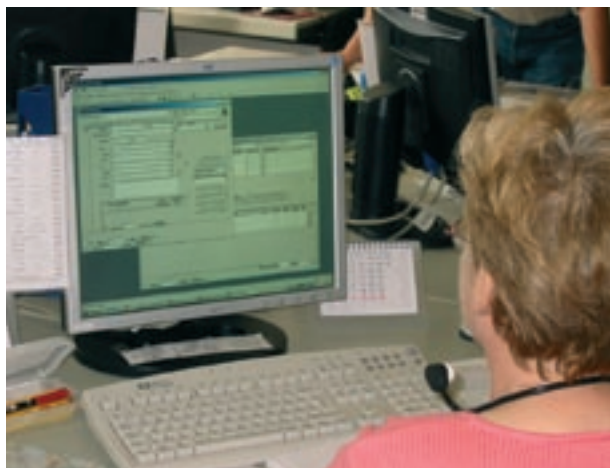
CarPostal est un acteur incontournable du transport régional de voyageurs en Suisse. À cet effet, nous nous efforçons d'améliorer la desserte du transport public ainsi que la qualité des prestations et d'optimiser nos réseaux de transports. Ces missions sont parfois délicates en regard des états financiers souvent dans le rouge des collectivités publiques.

Année après année, nous sommes satisfaits de constater globalement une amélioration de l'offre pour le plus grand nombre de nos voyageurs. Ainsi, malgré des moyens parfois limités, nous progressons et ceci constitue une part importante de notre motivation pour le service au public.

Quelques jours déjà après ce changement d'horaire, nous consoliderons les planifications pour la prochaine période horaire. À la fin de l'été débutera la planification de l'horaire 2008. Ce système continu d'évolution n'est pas sans paradoxe. Moins nous avons de recul sur nos prestations effectives et plus la prise de risque est grande. Tel est le rythme du transport public ... toujours en avance.

Qui a dit « éternel recommencement » ?

**Contact :** Jean-Charles LAGNIAZ  
Tél. : +41 24 423 44 31  
lagniazj@post.ch



Source : Jean-Louis Jon

## > Gestion de la mobilité

### Une nouvelle fonction : le coordinateur mobilité

Indispensable à la mise en place et au suivi d'une démarche globale de mobilité comme un plan de déplacement d'entreprise (PDE), un plan de déplacement d'administration (PDA), un plan de mobilité de zone d'activité (PMZA),... le coordinateur (ou gestionnaire) de mobilité assume le rôle essentiel de porteur du projet et de relais auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Il définit les objectifs et les moyens d'organiser et d'encadrer les mesures retenues dans le cadre de cette démarche. Il informe, sensibilise, communique. C'est également lui qui évalue en continu la politique privilégiée et y apporte les adaptations nécessaires. Il est le garant du maintien de la dynamique du projet.

Les trois témoignages suivants apportent un éclairage sur les nombreuses facettes de cette nouvelle fonction.

### Le coordinateur mobilité ou mobility manager de la banque ING : Thibaud Colla

C'est depuis 2001, que la société ING Belgique a créé la fonction de « mobility manager ». Pour une telle entreprise, la problématique de la mobilité représente un enjeu tant humain qu'économique. Une gestion active de la mobilité permet à l'entreprise d'optimiser ses coûts (frais de parkings, frais de déplacement), d'accroître la satisfaction de son personnel et de créer une image positive auprès du grand public tout en contribuant à améliorer la qualité de l'environnement. Une situation où tout le monde se retrouve gagnant !

Pour modifier les habitudes de déplacement, des mesures incitatives ont été mises en place avec notamment le remboursement à 100 % des abonnements aux transports en commun et l'instauration d'une indemnité-vélo de 0.15 €/km. De multiples informations et conseils sont également mis à la disposition des collaborateurs d'ING via un site intranet dédié à la mobilité. Informer et inciter constituent les deux principaux piliers du plan de déplacement d'ING.

**Contact :** Thibaud COLLA  
thibaud.colla@ing.be



Présentation de la fonction de "Mobility Manager" chez ING.  
Source : Thibaud Colla, <http://www.uwe.be/mobilite/docs/pdf/colloque2005/ING.pdf>



Accès pour piétons sécurisé à l'approche du CHRN. Source : ICEDD asbl

### La cellule mobilité du Centre Hospitalier Régional de Namur (CHRN) coordonnée par Carole Quoidbach

Le CHRN a développé un plan de mobilité global qui prend en compte les patients, les visiteurs et le personnel de l'hôpital dans une stratégie de gestion de la mobilité. Ce projet a été soutenu et financé par la Commission Européenne et les partenaires locaux, à savoir le MET, le TEC et la Ville de Namur. Le contexte était particulièrement favorable à une réflexion sur les déplacements autour de l'hôpital : manque de places de stationnement pour le personnel, réaménagement de l'avenue qui dessert l'hôpital, parking gratuit à proximité transformé depuis en parc-relais.

Une cellule mobilité a été mise sur pied au sein de l'hôpital et a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires de l'étude. En 2001, une grande enquête a été menée au CHRN et plus de 1100 personnes y ont répondu (membres du personnel, patients et visiteurs confondus). Grâce aux informations collectées, des propositions d'actions pratiques ont pu être proposées au personnel (ex. : remboursement des frais de transport en commun à 100%, parking deux-roues couvert et sécurisé, etc.) et également aux patients et visiteurs (fiche d'accessibilité, tableau d'information dans le hall d'accueil, arrêts de bus aménagés en face de l'entrée, passages pour piétons sécurisés, portevélos à disposition, etc.).

Le plan de mobilité du CHRN est aujourd'hui entré dans une phase d'auto-développement, c'est-à-dire que les partenaires extérieurs, bien que restant à l'écoute, ne sont plus les acteurs proactifs du projet. Ce rôle de « moteur » a été repris en interne par la cellule mobilité.

**Contact :** Carole QUOIDBACH  
carole.quoidbach@chrnamur.be

### Le coordinateur mobilité du PDA de Comines-Warneton : Françoise Denturck

La ville de Comines-Warneton a entrepris une démarche de plan de déplacement d'administration (PDA) suite à un appel à candidature lancé par le MET en 2004. Plusieurs éléments ont amené la commune à se lancer dans ce projet. En effet, lors du diagnostic du PCM, un problème de rotation du stationnement au centre-ville de Comines avait été mis en évidence : celui-ci était généré en partie par le stationnement « longue durée » de véhicules appartenant au personnel des banques, des services et des administrations. Par ailleurs, l'Administration communale a instauré depuis 1998 un système d'indemnités en faveur de l'utilisation du vélo par son personnel et s'est engagée dans un programme de rénovation du réseau cyclable.

Ce projet, coordonné par la conseillère en mobilité, entre dans sa phase de diagnostic (enquête actuellement en cours) et permettra, à terme, de proposer au personnel un éventail de solutions alternatives à l'« autosolisme » lors de ses déplacements « domicile-travail ». Parmi celles-ci, on peut notamment citer l'installation d'infrastructures (râteliers couverts, vestiaires-douches, ...) pour les cyclistes (Comines est la ville la plus cycliste de Wallonie), la création d'itinéraires sécurisés pour les piétons et les PMR ou encore des mesures favorisant l'utilisation des transports publics (information, réduction sur les abonnements, ...).

La démarche de plan de déplacements d'administration communale n'en est qu'à ses débuts mais la ville de Comines-Warneton espère que cette expérience pourra être utile à d'autres communes.

**Contact :** Françoise DENTURCK  
polcomsieuw@belgacom.net

Une nouvelle fonction qui intéresse directement les déplacements des travailleurs et fait son chemin, petit à petit, tant au sein des entreprises, que des services publics et des administrations.





Source : ICEDD asbl

## > Covoiturage

### Une centrale de covoiturage en province de Luxembourg

« Luxcovoiturage » est une initiative récente de la Province de Luxembourg et des communes de Habay, Léglise et Neufchâteau qui vise à donner à l'ensemble de la population un outil supplémentaire afin de favoriser les déplacements. Une enquête, suscitée par la difficulté d'accès à l'emploi et à la formation, est à l'origine de ce projet. Le constat débouchait entre autres sur l'idée d'y développer du covoiturage : projet que les trois communes précitées étaient occupées, de leur côté, à mettre en œuvre.

#### Un site Internet adapté à la demande

Cette initiative s'appuie sur la création d'un site Internet, conçu en tenant compte des spécificités du territoire, en particulier de sa faible densité de population :

- le covoiturage est généralement proposé d'un point à l'autre (origine-destination). Dans ce cas-ci, il fallait fonctionner autrement et travailler aussi sur base d'axes routiers et de parkings d'échanges ;
- les liaisons proposées dépassent les frontières provinciales et s'ouvrent au Grand-Duché du Luxembourg, au Nord de la France ainsi qu'à Bruxelles et aux grandes villes des provinces limitrophes : Liège, Namur, Charleroi, ...
- le site s'adressant à des personnes encore peu sensibilisées au covoiturage, il importait que l'information soit accessible rapidement : en trois clics de souris. En ce qui concerne l'offre par exemple : qui je suis, d'où je pars, où je vais. Viennent ensuite, si ce n'est déjà fait, les formalités d'inscription. Il n'est pas nécessaire d'être membre pour consulter les propositions. Par contre, pour déposer une annonce ou pour entrer en contact avec une personne déjà répertoriée, il faut avoir rempli au préalable une fiche d'inscription ;

- enfin, des « relais institutionnels » : communes, CPAS, organismes d'insertion socio-professionnelle, ... ont la possibilité d'inscrire et de gérer les demandes d'utilisateurs potentiels n'ayant pas accès à Internet. L'institution ou organisme qui s'inscrit en tant que tel est enregistré, reçoit un mot de passe spécial pour accéder à un outil de gestion des fiches d'inscription et des annonces de ses membres. Une information a été largement diffusée auprès de 160 organismes publics. À ce jour, 17 relais sont déjà opérationnels.

#### Des partenariats potentiels

Le projet, inauguré en septembre dernier, compte déjà près de 200 inscrits et environ 150 annonces sont en ligne. Soutenu par le Ministère de la Région wallonne (Ministère de l'Économie et de l'Emploi), il vise à l'avenir à développer au maximum sa visibilité pour faciliter l'accès à l'information sur l'offre et la demande de déplacement, voire à mettre en place des partenariats avec les communes, permettant de profiter d'infrastructures culturelles ou sportives à des conditions préférentielles dans le cadre de l'organisation de covoiturage.

#### Communiquer

La communication sur ce projet était fondamentale et des folders, affiches, spots publicitaires sur la télévision locale, ... ont été réalisés et diffusés largement. Des autocollants « luxcovoiturage-relais » vont également être créés afin d'aider à l'identification des communes ou des autres organismes participant à cette action.

À l'origine, c'est un projet social qui fut le moteur de cette initiative. Si aujourd'hui déjà, il est en mesure de rencontrer cet objectif, il rassemble également d'autres personnes qui voient dans le covoiturage l'occasion de partager les frais de déplacement en voiture, d'autant que la fiscalité encourage cette pratique (cfr. le Cemaphore 45). Demandeurs d'emploi, personnes en formation (de jour comme en soirée), travailleurs transfrontaliers ou non, avec ou sans véhicule, ... les usages du covoiturage sont nombreux et variés, comme le rappelle le site Internet de Luxcovoiturage.

**Contact :** Alexandre BORSUS, chargé de mission  
Tél. : 0497 51 72 83  
borsusdupont@swing.be  
<http://www.luxcovoiturage.be/>



Source : <http://www.luxcovoiturage.be>

## Bientôt du concret ?

Afin d'offrir une alternative efficace aux navetteurs automobilistes se rendant quotidiennement à Bruxelles, une réflexion sur le RER a été initiée dès les années nonante. L'objectif visé est de proposer une offre intégrée de transport en commun et d'encourager le report modal, dans une zone d'approximativement 30 km autour de la capitale.

### Renforcer l'offre de transport

Le projet RER permet de renforcer l'offre de transport essentiellement grâce à la création de nouvelles infrastructures : l'ajout de deux voies aux deux voies existantes des lignes 124 (entre Bruxelles et Nivelles), 161 (entre Watermael et Ottignies), 96 (entre Bruxelles et Hal), 36 (entre Bruxelles et Louvain), 50A (entre Bruxelles et Denderleeuw). Deux voies seront alors réservées au trafic RER et les deux autres aux trains plus rapides (IC, IR et trains internationaux). Dans ce cadre, 120 gares et points d'arrêt seront modernisés sur l'ensemble du réseau.

D'autres projets développés par la SNCB ont également des implications sur le futur réseau RER tels que la construction d'un nouveau lien ferroviaire (le tunnel Schuman-Josaphat) entre la ligne 161 (Bruxelles-Ottignies) à Schuman et la ligne 26 (Hal-Vilvorde), la construction de trois nouvelles liaisons ferrées (dénommée diabolos de Zaventem) reliant l'aéroport aux lignes 36 (en direction de Liège) et 25 (en direction d'Anvers et de Bruxelles), ou encore la création d'une gare RER jouxtant un éventuel nouveau terminal TGV (dénommé Terminal Bruxelles-Europe) à Schaarbeek-Formation.

### Des mesures complémentaires

Des mesures complémentaires sont également prévues pour assurer un véritable report modal et compléter l'offre RER. Celles-ci concernent notamment l'aménagement de parkings voitures et vélos aux abords des gares RER, la mise en place de mesures d'accompagnement visant à favoriser l'utilisation des transports en commun (aménagement de sites propres pour les bus) et à limiter l'usage de la voiture (limitation du stationnement longue durée en centre-ville, ...) autour des futures gares RER.

Par ailleurs, en ce qui concerne le réseau d'autobus, quatre lignes de De Lijn (Bruxelles-Leuven, Bruxelles-Ninove, Bruxelles-Haacht et Bruxelles-Londerzeel) ainsi qu'une ligne du TEC (Bruxelles-Wavre) doivent être aménagées en site propre. De plus, les fréquences de passage seront augmentées sur la plupart des autres lignes du TEC ou de De Lijn à destination de la capitale.

PLAN DU RER HORIZON 2012



Les lignes de bus exploitées par la STIB, le TEC ou De Lijn viendront compléter les liaisons ferroviaires du RER. Projet d'étude pouvant encore être sujet à modifications.

Carte Groupe SNCB, Service communication - 24/01/2005

Plan du RER à l'horizon 2012. Source : Carte Groupe SNCB, Service communication, janvier 2005

### Déroulement du projet

L'Etat fédéral, les Régions et les différentes sociétés de transport ont défini les axes de ce projet. Les communes et les riverains ont également été impliqués dans la démarche. Les grandes étapes de la procédure ont fait l'objet de réunions d'information avec les populations concernées. Suite à ces réunions, de nombreuses adaptations ont été apportées aux projets de mise à quatre voies des différentes lignes.

Actuellement, les procédures administratives pour l'obtention des certificats et des permis d'urbanisme sont en cours dans les trois Régions du pays. Les travaux ont commencé depuis cette année et devraient se terminer à l'horizon 2012.

À ce stade, une réflexion doit être menée par les communes concernées par le projet aussi bien en matière d'accessibilité et d'intermodalité (accès à la gare, parcs-relais, ...) qu'au niveau de l'aménagement global du territoire communal (bureaux, logements à prévoir, ...). Un beau défi à relever pour intégrer cette composante positive de la mobilité à l'échelon local ou supralocal.

**Contact :** Service d'information sur les projets SNCB  
Tél. : 02 526.37.79  
info.projets@sncb.be





Source : N. Perin

## > Voyage d'études

### Les CeM en Suisse romande

Le troisième voyage d'études, organisé à l'intention des CeM, a rassemblé trente-cinq personnes qui se sont rendues en Suisse romande (cantons de Genève et de Vaud), du 19 au 21 octobre dernier. Il a permis de prendre connaissance de projets, de découvrir des réalisations, de rencontrer différents acteurs.

Le temps étant malheureusement compté, chaque visite s'est focalisée sur l'une ou l'autre facette de la gestion de la mobilité : le plan piéton et l'association « Genève roule » à Genève, la régulation du trafic à Lausanne, les aménagements modérateurs de vitesse dans quelques villages du canton de Vaud. Le voyage s'est terminé par une présentation du système mis en œuvre par la société CarPostal pour l'organisation d'un transport public à la demande dans des zones à faible densité de population.

Il s'agissait d'une première prise de contact ... mais celle-ci a eu, entre autres, le mérite de croiser des problématiques, des politiques, des mesures : pas si différentes des nôtres, même si chaque pays, chaque région a ses spécificités et sa culture. Comparer, discuter, échafauder, entre CeM d'horizons divers, est bien utile et stimulant.

Afin de fixer et de synthétiser les informations reçues et les images rapportées et de permettre de les partager avec d'autres, une Cemathèque sur le sujet est en cours d'élaboration et sera publiée début 2006.

## > TEC

### La « REB » : Réappropriation de l'espace-bus

Progressivement, depuis octobre 2005, les TEC ont demandé à leurs usagers d'accéder au bus uniquement par la porte avant et de présenter ostensiblement au chauffeur leur titre de transport. Cette mesure vise à éviter les fraudes et à renouer le contact et la convivialité entre le conducteur et les voyageurs.

À cette occasion, une vaste campagne d'information a été lancée à destination des usagers. Les bus ont été décorés spécifiquement et des dépliants explicatifs ont été distribués aux arrêts importants du réseau. Pendant les premiers jours, des agents (employés) des TEC et de la SRWT ont accompagné les chauffeurs pour les aider à faire respecter cette nouvelle règle.

Même si quelques questions subsistent, notamment à propos de la vitesse de chargement des bus, il semble que cette mesure ait été relativement bien accueillie par le public.

**Contact :** <http://www.infotec.be>



Source : TEC



Station de location de vélos à Lyon. Source : ICEDD asbl

## > Vélo

### Lyon à vélo avec VéloV

La Ville de Lyon a déjà fait parler d'elle à de multiples reprises à propos de sa politique en matière d'aménagement des espaces publics, de son plan lumière, ... Depuis le mois de mai 2005, elle a mis sur pied un système de location de vélos à grande échelle, à destination de la population et des visiteurs. L'installation de 300 stations de location, distantes de 300 mètres en moyenne et constituant un maillage, est ainsi programmée, avec l'ambition de mettre 2000 vélos en circulation d'ici la fin 2005. Elles sont réparties sur le territoire de manière à encourager le transfert modal et l'intermodalité : à proximité des pôles d'attraction mais aussi des parkings, des gares et des stations de transport en commun. Mises en service progressivement, elles rencontrent un succès qui dépasse d'ores et déjà les prévisions.

Le coût de location est peu élevé : carte hebdomadaire à 1 euro (courte durée) et carte annuelle à 5 euros (longue durée). La première demi-heure est gratuite. Ensuite, le coût de location par heure varie en fonction du type de carte. Les abonnés des transports en commun bénéficient de conditions préférentielles. Ainsi, pour ceux-ci, la première heure d'utilisation est gratuite. Un vélo est emprunté dans une station et déposé dans n'importe quelle autre station. Le système est simple, il fonctionne 7j/7, 24h/24. Les vélos sont fiables et nombreux. Et pour accompagner ce projet, de nouvelles pistes cyclables verront le jour prochainement.

A méditer ... Une démarche certainement reproductible dans nos villes, pour autant qu'elle soit intégrée dans une approche globale et complémentaire des différents modes de transport.

**Contact :** <http://www.velov.grandlyon.com/Index.aspx>

## > Congrès

### Vingtième Congrès belge de la route

Du 28 au 30 septembre dernier s'est tenu le vingtième Congrès belge de la route à Bruxelles. Rassemblant plus de 500 personnes, celui-ci a décliné, durant trois journées consécutives, la route sous toutes ces facettes. Parmi les sept thèmes de travail, l'un était consacré à la mobilité, un autre concernait la sécurisation des routes et des rues pour les usagers faibles, un troisième traitait de la sécurité routière.

Ainsi, la gestion de la mobilité à l'échelon communal fut à l'honneur dans le cadre d'une communication portant sur les plans communaux de mobilité (en Wallonie et à Bruxelles) et les mobilitésconvenant (en Flandre), faisant part des cadres légaux et des méthodologies respectives dans chacune des trois régions du pays. Plusieurs interventions ont également porté sur le transport public : politiques et projets de sites propres, de gares de correspondances, ... Les modes doux ont fait l'objet de différentes présentations, insistant sur les nouvelles dispositions réglementaires ainsi que sur les outils d'aménagements disponibles pour sécuriser les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes : zones 30, zones de rencontre, voies vertes, SUL, chemins de remembrement, éclairage public, ... Mobilité, intermodalité, transport public, modes doux, ... pour une vision élargie de la route au travers de ses multiples composantes.

**Contact :** <http://www.congresbelgedelaroute2005.be/pageFR01.html>



Programme du congrès  
Source : L'Association belge de la Route



## > Conseils de Lecture

Michel Wautelet, **Notre vie quotidienne en 2050**, Editions Scripta, 2003.

Cet ouvrage, synthèse de ce que le professeur Wautelet a constaté au niveau du développement des sciences, des technologies et de la société, constitue une réflexion sur l'avenir à moyen terme des conditions de vie de la communauté humaine. Deux chapitres sont plus spécifiquement consacrés à la voiture de demain et au transport de marchandises. L'auteur a fait l'objet d'un reportage dans un n° du Vif-l'Express de juin 2004 et a participé à l'émission « Mise au Point » en septembre 2005 suite à la parution de son livre.

**Le code du gestionnaire illustré**, Centre de Recherches Routières, 2005.

Le code du gestionnaire illustré, fruit de nombreuses discussions entre experts en signalisation routière, a pour but d'aider les gestionnaires de voiries dans l'interprétation qu'il y a lieu d'apporter aux articles de l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 en les commentant et en les illustrant. Une mine de renseignements pour les gestionnaires de voirie ! Egalement disponible à l'adresse <http://www.brrc.be/pdf/codegest.pdf>

**Infos :** Delphine Rossomme et Brigitte Ernon - Gestionnaires  
Centre de documentation et de diffusion en mobilité  
Tél. : 081 77 31 25 – 081 77 31 32  
[centre-doc-mobilite@met.wallonie.be](mailto:centre-doc-mobilite@met.wallonie.be)  
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

## > Humour



"La police fédérale de la zone de Liège nous signale la disparition de madame Arlette Davidson. Elle aurait été aperçue pour la dernière fois alors qu'elle quittait son domicile pour se rendre à son lieu de travail."  
Source : C. Chermanne

## > Agenda

### Du réseau

- Printemps 2006 : **formation de conseiller en mobilité, cycle urbain**. Une dizaine de places sont encore disponibles. Le premier module sera donné les 6 et 7 mars 2006.
- Septembre 2006 : **formation de conseiller en mobilité, cycle rural**.

**Infos :** Brigitte Ernon  
Tél. : 081 77 31 32, [bernon@met.wallonie.be](mailto:bernon@met.wallonie.be)

### Hors réseau

#### En Belgique

- Le 23 février 2006, **formation « Intégration de la mixité piétons-cyclistes »** de 9h à 13h au CAMET à Namur
- Le 30 mars 2006, **formation « Accessibilité des espaces verts »**, de 9h à 13h au CAMET à Namur

**Infos :** Gamah  
[info@gamah.be](mailto:info@gamah.be)  
<http://www.gamah.be>

#### À l'étranger

- Du 5 au 10 mars 2006, Velo Mondial, « **En route vers la prospérité** » à Cape Town (Afrique du Sud)

**Infos :** <http://www.velomondia2006.com>

- Les 4 et 5 avril 2006, « **Du conseil en mobilité aux Plans de déplacements d'entreprises** », Le 10 mai 2006, « **Mieux prendre en compte le piéton dans la ville** », Le 19 mai 2006 « **Comment aménager les traverses de petites agglomérations** », à Paris (France).

**Infos :** Ponts Formation Edition  
<http://pfe.enpc.fr>

En réponse à la demande formulée par plusieurs CeM, vous pouvez désormais recevoir le Cemaphore par mail (format pdf) sur simple demande auprès du CDDM ([centre-doc-mobilite@met.wallonie.be](mailto:centre-doc-mobilite@met.wallonie.be)).

#### Contact :

##### Réseau des Conseillers en mobilité

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. 081 77 30 99

Brigitte Ernon, tél. 081 77 31 32

Muriel Mandiau, tél. : 081 77 31 23

Fax : 081 77 38 22

MET-D311 - Direction des Etudes et de la Programmation

Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur

[reseau-cem@met.wallonie.be](mailto:reseau-cem@met.wallonie.be)

<http://cem.mobilite.wallonie.be>

